



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-035

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie Déléguée d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers	Date de convocation :	22/05/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	2/05/2023
Présents : 17		
Votants : 22		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno RICHARD Denis

Mmes BAZIN Josyane COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - LEGRAND Alexandra

Excusés : M. GACHET Roger -
M. DELWAL Jean-Luc (Procuration à M. MELLAN Lionel)
M. RIZZON Bruno (Procuration à M. RICHARD Denis)
Mme BOIVINEAU Myriam (Procuration à M. RICO-PEREZ José)
Mme PAVIET Laura (Procuration à Mme JABOUILLE Martine)
Mme PEREZ Stéphanie (Procuration à Mme Josyane BAZIN).

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND



Objet : Adhésion à la mission d'assistance du Centre de Gestion de la Savoie (CDG73) pour la réalisation du document unique de la commune de Val d'Arc

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation de la commune de Val d'Arc de réaliser un document unique.

Il précise à l'assemblée les objectifs et l'importance de ce document et souligne la difficulté de réaliser qu'il soulève.

Il indique au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Savoie (CDG 73) propose des missions d'assistance pour la réalisation de ce document unique.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de deux devis du Centre de Gestion de la Savoie (CDG73) proposant deux missions d'assistance différentes dans l'élaboration du document unique.

La première offre s'élève à : 5 500 euros TTC (cinq mille cinq cents euros toutes taxes comprises),

La seconde offre s'élève à : 4 620 euros TTC (quatre mille six cent vingt euros toutes taxes comprises).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- **APPROUVE** la réalisation d'un document unique pour la commune de Val d'Arc,
- **DECIDE** d'adhérer à la mission d'assistance proposée par le Centre de Gestion de la Savoie (CDG73)
- **DIT** que l'offre tarifaire retenue s'élève à 4 620 euros TTC (quatre mille six cent vingt euros toutes taxes comprises),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance



Monsieur le Maire



Le Maire

José RICO-PEREZ